

NANTES

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Note aux  
lus  
de la Communaut  
Urbaine  
sur les travaux du  
Conseil de  
D veloppement

Juin 2001

## PRÉAMBULE

La transformation de la Conférence Consultative d'Agglomération en Conseil de Développement, depuis le 5 janvier dernier, a marqué une nouvelle étape dans l'association de la société civile à ce qu'on appelle désormais la "gouvernance" des territoires.

Le mot apparait nouveau mais le concept ne l'est pas. Il ne recouvre rien d'autre qu'un besoin et une exigence renouvelés et renforcés de démocratie. Les résultats des dernières élections municipales, au plan national, sont d'ailleurs venus illustrer et conforter cette exigence.

Dans ce contexte, les élus de l'Agglomération Nantaise ont été les précurseurs d'un dispositif nouveau auquel la loi du 25/06/99 dite "loi Voynet" a donné une reconnaissance légale : celui de l'organisation de l'expression de la société civile. Ils ont ainsi anticipé cette aspiration des citoyens qui constitue sans doute une nouvelle forme d'émancipation.

Avec la création, en 1996, de la Conférence Consultative d'Agglomération devenue Conseil de Développement en 2001, un élément important du renouvellement de l'exercice de la démocratie locale a été mis en lumière.

Les itinéraires d'élus, à l'écoute des habitants, ont ainsi croisé les itinéraires des citoyens désireux de participer à la vie de la Cité.

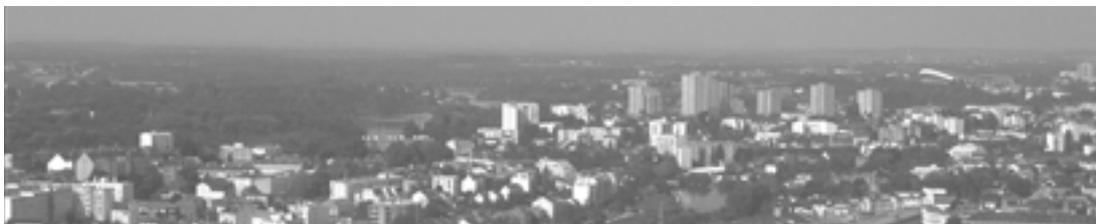
Ce croisement d'itinéraires permet de construire une démocratie renouvelée qui ne remet pas en cause la légitimité procédant du suffrage universel mais qui conduit au contraire à la conforter pour permettre aux citoyens d'exercer de nouvelles responsabilités en contribuant à imaginer et à susciter les grands projets de l'avenir.

La démocratie locale intercommunale s'appuie ainsi sur un double socle :

- l'exécutif intercommunal : c'est le Conseil des élus de la Communauté qui procède du suffrage universel. C'est l'organe qui fait les choix et les met en oeuvre,
- l'assemblée consultative : C'est le Conseil de Développement représentatif de la diversité de la société civile. C'est un outil de veille et d'aide à la décision des élus. Il ne procède pas du suffrage universel et sa légitimité se construit par la qualité et la pertinence de ses propositions.

Jean-Joseph Régent





## INTRODUCTION

Comme la précédente, cette note d'information n'est pas exhaustive. Elle a pour objet de rendre compte des derniers travaux de l'assemblée et de présenter aux élus quelques éléments de réflexion et de propositions.

La mise en place de la Communauté Urbaine est un événement historique majeur pour le développement local et qui confère aux élus de nouvelles responsabilités.

Les questionnements de la société civile doivent donc permettre aux décideurs d'appréhender plus précisément les attentes des habitants, d'anticiper les grandes évolutions du corps social pour élaborer les décisions qui engagent l'avenir.

À l'aube de ce nouveau siècle qui coïncide avec la création de la Communauté Urbaine, une mobilisation des citoyens se dessine pour le développement de leur territoire de vie et d'appartenance.

Dans cette situation, la proposition formulée par la Conférence Consultative, à l'occasion de son avis formulé en mars 2000 sur l'évolution de la structure intercommunale, est d'actualité : C'est le moment de faire apparaître un grand Projet mobilisateur pour l'horizon 2010-2015.

Dans le prolongement du Projet 2005, l'Agglomération a besoin d'un nouveau document stratégique pour construire un avenir qui concerne un territoire plus large que celui, actuel, des 23 communes.

C'est l'enjeu de la construction d'une Métropole polycentrique composée d'entités variées mais complémentaires : l'ensemble estuarien Nantes - Saint-Nazaire - littoral Atlantique.

## RAPPEL DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL

### Les groupes de travail

Ils rassemblent les membres intéressés qui échangent leurs expériences et leurs réflexions.

### L'appel aux concours extérieurs

En plus de l'assistance de l'AURAN, le Conseil fait largement appel à des personnalités extérieures (témoins, experts, universitaires...). En offrant à différents acteurs une parole libre et affranchie du jeu institutionnel, le Conseil devient progressivement un lieu d'échanges et de médiations.

### Les déplacements et visites

Ils sont destinés à enrichir la réflexion.

### Les contributions écrites

Jointes aux avis du Conseil, elles permettent la formulation de points de vue particuliers et garantissent une totale liberté d'expression.

### Les avis de synthèse, notes, recommandations

Elaborés à partir des travaux des groupes et enrichis par les contributions, ils sont diffusés aux élus et rendus publics.

**Le Conseil de Développement, fort des acquis de ses 5 années d'expérience, souhaite jouer un rôle majeur dans l'élaboration du nouveau Projet d'Agglomération.**

## AMÉNAGEMENT - DÉPLACEMENTS URBAINS

### La nécessité d'approches nuancées

À l'occasion de l'élaboration, par l'AURAN, du Plan de Déplacements Urbains, en 1999, le Conseil de Développement a formulé un certain nombre de propositions. Il souhaite prolonger cette réflexion et participer au suivi des actions qui sont mises en oeuvre par la Communauté Urbaine dans le cadre de ce Plan.

Le Conseil a poursuivi sa réflexion à partir de l'écoute de l'ANDE (Association Nantaise de Défense de l'Environnement) à travers la présentation des résultats d'une enquête effectuée par cette association, dans le centre-ville, à l'occasion de la "journée sans voiture" du 22 septembre 2000. Il faut rappeler pour mémoire que l'ANDE est membre du Conseil de Développement.

Bien que l'enquête de l'ANDE ne présente pas les caractéristiques habituelles d'un sondage d'opinion, elle apporte cependant un certain nombre d'éléments pour enrichir la réflexion.

Les débats relatifs aux déplacements sont souvent très vifs puisqu'ils mettent en cause des comportements individuels parfois contradictoires. Chacun peut être tour à tour piéton, automobiliste, cycliste, passager du bus ou du tram et, à ce titre, se trouver dans des situations contraintes, ou jugées comme telles, par les usagers des autres modes.

Dans son rapport de 1999, le Conseil de Développement avait déjà analysé l'usage de la voiture individuelle, en dehors des situations particulières comme celle des personnes handicapées par exemple, en tant que phénomène social.

Le Conseil avait rappelé à cette occasion que l'échelle sociale est plus que jamais graduée par les constructeurs automobiles.

Une marque comme Renault investit chaque année en publicité plus d'un milliard de Francs, soit l'équivalent de 10 km de tramway.

Malgré les éléments passionnels du sujet, les résultats de l'enquête de l'ANDE, comme les

débats du Conseil de Développement, présentent un caractère relativement mesuré. Ils font en tout cas apparaître que les appréciations portées sur tel ou tel aspect de la gestion des déplacements sont généralement assez nuancées, sauf sur le stationnement au coeur de la ville et dans une moindre mesure sur le rétrécissement de certaines pénétrantes à 2x1 voie.

D'une manière générale, le Conseil de Développement souhaite situer le débat à son juste niveau. Il s'agit bien de déterminer quel type d'urbanisme doit être privilégié pour éviter qu'un étalement urbain trop important ne soit la source d'une asphyxie du coeur de la ville.

L'appréciation portée par le Conseil en 1999 reste d'actualité : "la respiration d'une ville moderne réside dans la conciliation, difficile, des exigences du consommateur de déplacements : rapidité, fiabilité, sécurité, confort et coût. Cette conciliation ne peut s'opérer que dans le cadre d'une politique de planification urbaine".

Le sujet touche la vie quotidienne des habitants et, dans le même temps, est révélateur des grandes options d'aménagement retenues par la structure intercommunale. À cette occasion, le Conseil de Développement a souhaité insister sur quelques éléments forts.

#### La question du stationnement

La régulation du stationnement est une des questions fondamentales de la gestion des déplacements. Cette régulation doit s'analyser comme un "marché". On ne peut pas quantifier un déficit global de places de stationnement, on peut seulement apprécier des capacités de stationnement par catégories : résidents, clients des commerces, usagers d'équipements publics, salariés... et définir ainsi des objectifs et des incitations.

L'exemple du CHU, qui doit résoudre le problème de l'accueil à la fois de ses salariés et des usagers de l'Hôpital, constitue un exemple fort de cette nécessité d'une gestion volontariste du stationnement.



La Communauté Urbaine devra prendre sa part pour aider le CHU à traiter cette question qui ne concerne pas seulement la vie interne de l'entreprise. Par ailleurs, dans son rapport de 1999, le Conseil de Développement avait rappelé la valeur de l'exemplarité en demandant que la Communauté Urbaine (le District à l'époque) puisse proposer à ses propres salariés une offre alternative à l'usage de la voiture : transports collectifs, vélos...

La Communauté Urbaine de Dunkerque offre, à ce propos, un exemple intéressant : une cinquantaine de vélos sont mis à la disposition du personnel qui peut les utiliser pour des besoins professionnels bien sûr, mais aussi, en fonction des disponibilités, pour des besoins privés : trajet domicile-travail et usage pendant les week-ends.

### Les handicapés

Les besoins des handicapés, et plus généralement de tous ceux dont la mobilité est réduite, doivent faire l'objet d'un examen spécifique. L'approche de la gestion des déplacements nécessite une certaine finesse et l'usage de la voiture particulière pour certaines catégories de handicapés est une nécessité, parfois absolue, à prendre en compte.

Le "principe d'accessibilité" doit se décliner selon des situations de handicaps très différentes mais pour des besoins identiques : domicile-travail, loisirs, courses..

### Les aménagements des quartiers

Les facilités d'accès au centre-ville et les mesures diverses de protection de certaines zones ne doivent pas aboutir à reporter les difficultés sur les quartiers et la périphérie. Il y a un processus de transfert du stationnement automobile vers les espaces du péri-centre qui peut aboutir à déplacer le problème. La gestion des déplacements relève d'une politique d'aménage-

ment urbain qui doit permettre aussi de valoriser les quartiers.

### Les piétons

La protection des piétons est un des éléments de base de la gestion des déplacements et la démarche de piétonnisation, déjà bien engagée à Nantes, doit être confortée. La mixité, instaurée dans certains secteurs qualifiés de "semi-piétonniers", constitue d'ailleurs une réussite intéressante. Elle démontre, par extension, que la cohabitation de différents moyens de déplacements est à encourager sans qu'il soit toujours nécessaire d'instaurer des sites réservés pour tel ou tel mode : voiture, deux-roues, T.C...

Cette protection des piétons est aussi conditionnée par l'ensemble des aménagements de type mobilier urbain, enseignes commerciales...

Observation : le stationnement gênant des voitures doit faire l'objet de mesures adaptées : les dépassements d'horaires sur les emplacements autorisés sont parfois sanctionnés plus systématiquement que les stationnements illicites sur les trottoirs dont les handicapés, les mères de famille, les personnes âgées sont les principales victimes.

### Le "mûrissement social"

Les éléments recueillis ici ou là sur le sujet, démontrent que les arguments échangés peuvent évoluer au même rythme que la société et les idées qui nourrissent ses débats. Les référentiels se modifient et sont variés : Si on compare la gestion des déplacements à Nozay avec Nantes ou Paris, le débat perd une partie de son sens.

Il en va de même sur les appréciations portées sur l'usage de la voiture individuelle. Les éléments de nature parfois "idéologique", qu'ils soient le fait des tenants du tout-voiture ou de

ceux de l'anti-voiture, doivent se "purger" peu à peu. L'élaboration et la mise en oeuvre concertées des Plans de Déplacements Urbains constituent d'ailleurs un facteur important pour accélérer ce "mûrissement social".

Les débats du Conseil de Développement, en favorisant des échanges sereins et une écoute réciproque participent également à ce "mûrissement" progressif.

#### L'étude des comportements

L'état de la circulation peut prendre des formes différentes selon les villes. À cet égard, la situation de Nantes n'est pas la plus mauvaise. Cette constatation démontre que le facteur comportemental joue un rôle important. Il faut donc agir sur les comportements, ce qui n'est pas le plus facile. L'observation de certaines villes italiennes montre que des évolutions sont possibles, notamment par une meilleure prise en compte de la dimension "temporelle".

#### La gestion du temps

À plusieurs reprises, le Conseil de Développement a insisté sur la nécessité de prendre en compte une nouvelle approche du "temps des villes". L'évolution sociale a entraîné un phénomène de désynchronisation des rythmes de vie.

L'organisation du territoire privilégie l'action sur l'espace, sur la "forme de la ville" et néglige encore trop souvent le temps des habitants. Une "cartogra-

phie des temporalités" est à inventer dans la gestion de l'urbanisme et des déplacements. Le Conseil souhaite insister fortement sur la nécessité d'intégrer cette dimension du temps dans les projets urbains.

Il faut, sans céder au mythe du "tout ouvert 24H sur 24", inventer de nouvelles relations sociales fondées sur des rythmes temporels adaptés au mode de vie d'aujourd'hui. Ce n'est pas neutre qu'en Italie la réflexion sur le temps soit née d'une revendication portée par les femmes, auxquelles on confie souvent la gestion des "temps contradictoires" (famille, travail, loisirs...).

L'enjeu est celui d'une démocratie renouvelée, capable d'imaginer une "resynchronisation" des rythmes de vie dans la nouvelle civilisation urbaine. L'objectif est d'enrichir la vie sociale, de la rendre plus sereine et aussi plus juste. Sans cette réflexion sur le temps, ce sont les disparités sociales qui grandiront car l'argent est encore l'outil le plus efficace pour s'affranchir des contraintes du temps.

Au-delà de l'organisation de l'espace, c'est le lien social qui est en jeu, dans une société où les dispositifs de régulation sont souvent le parent pauvre des projets de développement.

Apports extérieurs :

Déplacement à Poitiers. La Communauté d'Agglomération met en place un Bureau du Temps.

## Questionnements

En matière d'exemplarité, quelles mesures concrètes peuvent être prises par la Communauté Urbaine, pour elle-même ou pour inciter d'autres collectivités et entreprises, pour favoriser la multimodalité dans les trajets domicile-travail ?

C'est non seulement un enjeu de déplacements mais c'est aussi un enjeu du débat social dans les entreprises : Quelle part peut prendre l'employeur dans le déplacement de ses salariés, comme il peut le faire pour la restauration ou les loisirs des enfants ?

Quel rôle peut jouer la Communauté Urbaine pour mieux intégrer la dimension temporelle dans l'aménagement ?

C'est l'enjeu à la fois de l'amélioration de la vie quotidienne (transports, ouverture des services...) et de la définition d'un nouveau Projet pour l'Agglomération et la Métropole.

Quelles améliorations des mesures spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ?

C'est l'enjeu à la fois d'une meilleure intégration sociale et de la mise en oeuvre de mesures originales qui participent à l'image pionnière de Nantes.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### Jeunesse : construire un regard global

La jeunesse n'est pas une catégorie monolithique, elle est au contraire très plurielle et nécessite une approche assez fine. Dans un contexte d'appropriation des secteurs de la jeunesse par telle ou telle association, la nécessité d'une vision globale est de plus en plus forte. Les phénomènes de violence, le développement de certaines formes de délinquance des plus jeunes... sont autant de défis sociaux qui ne pourront être appréhendés utilement que par une vision globale.

Le groupe spécifique "Politique de la Ville" procède à l'audition de divers acteurs sur différents sujets : habitat, jeunesse, personnes âgées...

Dans ce cadre ont été ainsi entendus, au cours des derniers mois, les responsables du CRIJ (Centre Régional Information Jeunes) et de l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence).

La Mission Locale pour l'emploi des jeunes fera l'objet de la prochaine audition, au titre de l'action intercommunale très importante qu'elle conduit auprès des 16-25 ans.

Cette démarche d'écoute des acteurs permet à la fois de "mettre à niveau" les membres du Conseil et de développer des réseaux de relations sociales. En constituant un espace d'expression libre, affranchi du jeu naturel des institutions, le Conseil offre aux acteurs un lieu de parole libre et de formulation de propositions innovantes. S'agissant du thème de la jeunesse, il constitue un sujet très important, compte tenu à la fois de la volonté d'un certain nombre de dirigeants d'organismes de renouveler le dialogue institutionnel et des enjeux de cohésion sociale qui lui sont attachés.

De ces auditions, plusieurs éléments forts peuvent être retenus :

#### La segmentation des actions publiques

Dans le paysage des dispositifs publics, il y a une forte segmentation des actions qui peut aboutir

à une "catégorisation" des jeunes. Cette situation rend plus que jamais nécessaire une approche globale du sujet. En outre, le "brassage social" antérieur est un phénomène moins important aujourd'hui, et en tout cas plus tardif, ce qui rend l'appréhension de la catégorie "jeunes" encore plus délicate.

Cette segmentation des actions laisse des vides. À titre d'exemple, il n'existe aucun dispositif public prenant en compte le phénomène des "jobs d'été". Un grand nombre d'employeurs considèrent pourtant que ce type d'emplois est aussi valorisant sur un C.V. que certains stages correspondant à diverses actions d'insertion.

La segmentation catégorielle est également territoriale.

On ne peut plus considérer les jeunes par commune. Ils vivent l'entité agglomération au quotidien mais se heurtent souvent à des logiques communales. C'est le cas en matière de loisirs éducatifs où la tarification s'effectue selon l'appartenance à la commune d'origine. Cette "préférence communale" doit obliger à réfléchir sur une proposition déjà formulée par le Conseil sur la nécessaire harmonisation des politiques tarifaires.

#### La nécessité d'une réflexion sur les contenus du mot "insertion"

Au sens le plus répandu et le plus institutionnel, il s'agit d'une action qui consiste à "insérer" les jeunes, par l'emploi, dans une société qui a développé du chômage. Selon cette définition, les jeunes concernés sont plutôt ceux qui sont en rupture avec la famille ou le travail et qui viennent en majorité des quartiers d'habitat social. On leur applique des dispositifs spécifiques. Une autre définition du mot insertion est possible dans un sens plus large : c'est alors l'idée de construire une action pour préparer les jeunes à être adulte, pour les aider à se projeter dans l'avenir. Dans ce sens, l'action de nombreux organismes relève de l'insertion.



S'agissant du rôle de la Communauté Urbaine, elle peut désormais intervenir plus largement au titre de la Politique de la Ville. Le financement des actions nécessitera donc un débat selon le contenu qu'on voudra bien donner au mot "insertion".

#### La place des associations dans le paysage de la société d'aujourd'hui

Au fil de leur histoire, les associations ont peu à peu évolué.

Elle sont passées, pour certaines d'entre elles, du statut d'assemblée militante à celui de gestionnaire et de prestataire de service. En matière sociale, certaines associations sont devenues des employeurs de plusieurs centaines de salariés.

Cette évolution, de la réunion d'individus bénévoles et porteurs de projets vers une technocratie plus lourde, a des conséquences importantes sur la conduite et le renouvellement des "projets associatifs".

Dans cette situation nouvelle, les Administrateurs des associations doivent, plus que jamais, jouer pleinement leur rôle en exerçant leur vigilance et en restant porteurs de ces projets associatifs.

Au moment du centenaire de la loi sur les associations, il y a une réflexion à conduire sur l'adaptation de leur rôle aux conditions de la société d'aujourd'hui. L'économie sociale est un secteur qui se développe entre le "marché" et l'Etat. Il y a donc lieu d'examiner les perspectives que cela ouvre pour l'action des associations.

Dans cette situation, plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- le fait "associatif" change de nature. L'engagement est aujourd'hui plus individualisé et de nature moins "idéologique". Il s'exprime dans des choix plus ciblés (culture, sport, quartier) mais ce renouvellement n'empêche pas la croissance associative, il apporte un sang neuf à l'action. Les aspects positifs du militantisme restent d'actualité, tout en s'adaptant aux conditions sociales actuelles.
- la question du statut de l'association n'est pas primordiale. L'essentiel réside dans sa capacité d'agir. L'évolution des associations vers un fonctionnement proche des entreprises est inexorable et cette donnée doit être intégrée pour privilégier la notion d'efficacité.

### Le dépassement des logiques institutionnelles

L'histoire sociale a abouti quelquefois à l'appropriation par des associations de certains secteurs d'intervention. Ce phénomène peut entraîner des tensions importantes entre les besoins identifiés et la réponse apportée par les institutions établies.

Dans cette situation, des "îlots" d'actions se sont développés et parfois se sont éloignés les uns des autres. Il y a un besoin fort de construction de passerelles dans un tissu social parfois déchiré et de moins en moins intégrateur.

### La réponse aux besoins nouveaux

La situation des jeunes dits "en difficulté" nécessite des réponses adéquates. Les structures adaptées aux jeunes rencontrant des difficultés psychologiques graves sont souvent manquantes. Des dispositifs "éducatifs" pour prendre en charge ces enfants deviennent indispensables puisque les structures existantes ne sont pas adaptées.

### Adapter les modes d'information à destination de la jeunesse

L'information, comme l'action, vers la jeunesse doit s'adapter en permanence à l'évolution de ses pratiques et de ses repères. La perception de l'information, le rapport au temps et à la mobilité sont souvent très différents du reste de la société. Une campagne d'information, même massive, peut passer totalement inaperçue chez les jeunes alors qu'ils sont capables d'organiser un rassemblement, musical notamment, de plusieurs milliers de personnes, en quelques heures.

EXPERTSENTENDUS :

Gilles OLLIVIER, Directeur du CRIJ

Maurice LOIZEAU, Directeur de l'ADSEA

PROCHAINE AUDITION :

Jean-Marie TERRIEN, Directeur de la Mission locale

## Questionnements

### Quel lieu pour conforter le dialogue institutionnel ?

Le Conseil de Développement constitue un espace où peut s'organiser ce dialogue. Il peut permettre aux acteurs de confronter leurs approches et leurs interrogations. Ce dialogue est une des conditions de l'optimisation des actions conduites.

### Quelle coordination des actions au niveau intercommunal ?

Les actions, souvent ciblées par catégories (12-14, 16-25...), obligent à appréhender les jeunes par "cases". Au-delà de ses compétences statutaires, la Communauté Urbaine doit permettre d'initier de nouvelles approches intercommunales et de croiser un certain nombre de réflexions (jeunesse-sport-violence...). La Communauté Urbaine peut jouer un rôle d'initiateur et de facilitateur pour favoriser la mise en réseau de certaines actions en faveur de la jeunesse. La multiplicité des actions nécessite des lieux de coordination.

### Quelles politiques tarifaires à harmoniser dans l'Agglomération ?

Il s'agit de rendre l'accès plus juste pour les jeunes à diverses activités (loisirs, sport, culture...), et de conforter l'image de l'agglomération comme une véritable Communauté de vie.

### Quelle démarche "d'évaluation" pour les actions en faveur de la jeunesse ?

C'est une interrogation récurrente qui apparaît à l'issue de chaque audition d'experts extérieurs. C'est l'enjeu des prochaines années pour que l'action de la Communauté Urbaine pour renforcer le lien social soit efficace.

### Quelle réflexion sur la pratique associative et sur son action sur la société ?

À la lumière de l'expérience locale, le Conseil de Développement peut apporter sa contribution à ce débat dont l'enjeu est national.

## ECONOMIE ET RECHERCHE

### Les grands atouts de la Métropole

#### LE PORT

##### donner la parole à tous les acteurs

Parmi les grandes fonctions qui fondent l'identité de l'Agglomération et de la Métropole, figure celle de "la Ville Portuaire". L'image du Port est omniprésente dans divers outils de communication, son activité progresse régulièrement alors que le rôle de Nantes comme Place Portuaire doit encore être développé.

Comme l'Aéroport, le Port est à la base de l'essor de nombreux services : commerce, finance, assurances, tourisme... Sur ce thème, le Conseil de Développement a entamé une réflexion en associant divers acteurs locaux (Port, ACEL, UMBL, AURAN, Université, CCI...) pour développer une convergence d'expertises.

Une démarche d'études sur la complémentarité des sites amont et aval a ainsi été confiée, conjointement, à ISEMAR et à l'Université pour alimenter cette réflexion.

A partir de ce travail, le Conseil de Développement propose d'organiser, sous son égide, un "Forum" pour l'ensemble des acteurs du dossier.

##### Les Objectifs du Forum

Il s'agit d'offrir un espace de débat, affranchi des contraintes du jeu institutionnel, en s'appuyant sur quelques éléments forts :

La nécessité de bien faire apparaître un seul Port avec plusieurs sites : Nantes-Cheviré-Cordemais-Donges-Montoir-St Nazaire.



La transformation importante et rapide du management des activités portuaires, avec comme corollaire la spécialisation des sites.

L'intégration de "Port Atlantique" dans le nouveau "système" européen.

L'unification des fonctions portuaires et l'amélioration de la lisibilité commerciale.

La renaissance d'une "Place Portuaire" - à côté du Port autonome - pour fonder une démarche de conquête et de développement.

Le développement de solutions logistiques fluviales pour faciliter l'articulation des sites et mieux utiliser leurs atouts.

Associant membres du Conseil, Port, Collectivités locales, UMBL, AURAN, ACEL, CCI, Entreprises liées à la Place Portuaire, Chargeurs, Dockers, Assureurs, Syndicalistes... CE FORUM SE TIENDRA LE 24 SEPTEMBRE 2001.

Il se déroulera sous la forme d'un après-midi de débats, animés par un journaliste. Les échanges feront l'objet d'une publication par le Conseil de Développement.

#### LA RECHERCHE

##### La Dynamique Métropolitaine

Dans le monde d'aujourd'hui, quelques grands secteurs sont identifiés pour être porteurs des grands défis de l'avenir et sont souvent des pôles d'excellence à l'Université de Nantes :

- la génomique et les biotechnologies,
- les vidéocommunications, les technologies bio-environnementales,
- le nucléaire,
- les sciences sociales de la Ville et la gestion des territoires,
- les hydrosystèmes,
- la cognitive (campus numériques, grandes bases de données...),
- la mer

Dans ce cadre, le contrat État-Région 2000-2006 a défini plusieurs grands objectifs pour les 20 ans qui viennent :

- éviter la marginalisation en Recherche du grand Ouest : il faut notamment tout faire pour éviter de passer à côté des grands mouvements.  
Le secteur des biotechnologies et des génomes est aujourd'hui particulièrement porteur,
- doubler le potentiel Recherche dans des créneaux choisis,
- donner aux Pays de la Loire une attractivité scientifique et technologique,
- consolider l'essor quantitatif et qualitatif des PME,
- irriguer les 5 départements en Recherche, Innovation et Entrepreneuriat.

La Région dispose aujourd'hui de forces importantes dans un certain nombre de secteurs qu'il faut conforter et développer : la mécanique et les matériaux, les télécommunications, l'électronique, le génie électrique, les systèmes thermiques et énergétiques.

Dans ce cadre, la Métropole devra accompagner les efforts de la Région.

S'agissant de l'Université, plusieurs points peuvent être mis en exergue :

#### Le poids de l'histoire locale

L'Université de Nantes est de création récente, sauf pour la Médecine, et elle a connu une croissance très forte ces vingt dernières années.

Première Université omnidisciplinaire de France, elle compte plus de 33 000 étudiants dont 12 000 en Lettres.

Cette croissance a conduit l'Université à faire d'abord porter ses efforts sur les moyens à mettre en oeuvre pour absorber le flot des étudiants.

La construction, à un rythme assez rapide, de plusieurs grandes Écoles a permis ensuite de

créer un environnement plus favorable au développement de la Recherche.

Il y a, à Nantes, 56 laboratoires reconnus dont 23 sont liés à de grands organismes nationaux : INRA, INSERM, CNRS... L'Etat encourage d'ailleurs au regroupement et à la collaboration entre ces laboratoires.

Par ailleurs, le nombre de thèses progresse peu même si on note une tendance récente plus forte à l'augmentation.

#### La nécessité de l'innovation

Pour se développer, la Recherche doit sortir des sentiers battus et proposer des thématiques originales ou nouvelles. Elle doit aussi bénéficier d'un droit à l'erreur et au tâtonnement et donc s'accompagner d'une capacité à l'évolution et à l'adaptation.

#### Stabiliser les chercheurs de haut niveau

Cette stabilisation doit s'accompagner d'une évaluation des thématiques et parfois du redéploiement des équipes et des moyens. Dans un contexte de stagnation du nombre des étudiants, l'accent doit être mis sur les laboratoires reconnus.

#### Recherche et création d'entreprises

Les chercheurs se dirigent de plus en plus vers l'industrie ou sont tentés par la création d'entreprises pour valoriser leurs recherches, même si les coûts sont très différents selon le secteur. Il y a aussi une valorisation de la Recherche par les brevets mais l'Université est encore trop peu équipée dans ce domaine.

#### Les thématiques des 20 prochaines années

Elles concernent essentiellement la génomique, les biotechnologies et les vidéocommunications. La Recherche dans ces domaines doit s'accompagner de partenariats régionaux et nationaux. Dans ces secteurs, on ne pourra rivaliser sérieusement en faisant l'économie d'alliances.

#### EXPERTS ENTENDUS :

Yves THOMAS : Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie des Pays de la Loire

Joseph SAILLARD : Vice-Président de l'Université, chargé de la Recherche

## Questionnements

Comment la Communauté Urbaine peut-elle développer la part qu'elle prend pour rendre plus lisibles les actions liées à la Recherche ?

C'est l'enjeu du soutien ou de l'organisation directe de salons, de manifestations diverses pour populariser les applications de la Recherche dans la vie quotidienne, des particuliers ou des entreprises.

Quelles actions de la Communauté Urbaine pour favoriser la corrélation entre la Recherche et des applications pratiques ?

C'est l'enjeu d'un lien plus étroit à établir entre les compétences de la structure intercommunale et certains programmes de Recherche : urbanisme, politique de la ville, action en faveur des handicapés... (via notamment des contrats d'objectifs avec l'Université).

Quel rôle pour la Communauté Urbaine dans la promotion de la culture scientifique ?

C'est l'enjeu de la création de Centres de la Culture Scientifique et Technique. La vulgarisation se développe à travers diverses initiatives : "Science en fête", émissions de télévision, animations diverses, démarches comme celle du CNAM sur la Maison des nouvelles technologies... Ce phénomène est très positif parce qu'il permet d'élever le niveau scientifique général de la population et qu'il enrichit les débats qui s'ouvrent de plus en plus sur les questions d'éthique. Aux USA, il y a aujourd'hui plus d'avocats que d'ingénieurs et ce type d'évolution ne constitue pas le modèle social le plus pertinent.

Quelles nouvelles initiatives de la Communauté Urbaine et de la Métropole pour renforcer son attractivité ?

C'est l'enjeu de la prospection de grandes entreprises vouées aux technologies du futur.



## DÉVELOPPEMENT SPORTIF

### Les attentes des acteurs

---

S'agissant du thème du sport, il constitue un sujet très important, compte tenu à la fois de la masse de pratiquants qui sont concernés (en compétition ou en loisirs) et des enjeux très forts de maintien du lien social qui sont associés à l'animation sportive, notamment auprès des jeunes. Cette réflexion rejoint d'ailleurs celle conduite en matière de "Politique de la Ville" sur la définition d'une politique globale en faveur de la jeunesse.

Le Conseil a donc choisi d'entendre les représentants des Offices Municipaux des Sports des communes de la Communauté Urbaine. Symboliquement, cette première rencontre était organisée dans les locaux du Palais des Sports de Beau-lieu.

Organisme indépendant et pluraliste, dont l'objectif est de constituer une force de réflexion et de proposition pour aider à la définition d'un projet sportif et d'une politique communale cohérente en matière de sport, l'OMS joue aussi un rôle majeur comme centre de ressources permettant une connaissance précise des pratiques.

Cette première prise de contact avec le Conseil de Développement s'est effectuée sur la base de quelques grandes interrogations :

Quelles sont les attentes, des milieux sportifs vis-à-vis de la Communauté Urbaine ?

Quels sont les besoins jugés les plus urgents par les O.M.S. : grands équipements de compétition, installations de quartiers, animation sportive... ?

Les O.M.S. souhaitent-ils conforter leur culture intercommunale et sous quelles formes ?

Dans quelle mesure le Conseil de Développement peut-il aider les O.M.S. à promouvoir une réflexion sur la pratique sportive dans l'Agglomération pour anticiper les besoins ?

De ces premiers échanges, plusieurs éléments forts peuvent déjà être retenus, ils concernent plusieurs points :

#### Les équipements

Il y a une attente forte de grands équipements Cette attente s'exprime dans la demande de réalisation :

- d'un stade couvert (dit "indoor") pour l'athlétisme
- d'une piscine olympique
- d'un vélodrome couvert
- d'une patinoire supplémentaire
- d'un équipement pour les sports de glisse.

En ce qui concerne le stade couvert, il s'agit d'un équipement dont la réalisation est inscrite au contrat de Plan Etat-région et pour lequel la Communauté Urbaine sera certainement sollicitée au titre de sa compétence "construction d'équipements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire".

L'implantation de cet équipement dans l'Agglomération Nantaise fera l'objet d'un débat dans lequel devront être pris en compte les éléments d'accessibilité, de proximité de l'Université, de desserte par les transports collectifs..

La nature de ces grands équipements doit être précisée

Les équipements évoqués concernent généralement le sport de haut niveau ou des pratiques spécifiques. C'est l'intérêt communautaire qui doit primer pour la réalisation de ces infrastructures. Il faut cependant "gérer" la distinction équipement pour le haut niveau et équipement pluri-communal.

Les grands équipements, nécessaires pour l'image sportive métropolitaine de Nantes, doivent aussi être accessibles au plus grand nombre pour des pratiques qui ne relèvent pas toutes de la haute compétition.



### Monodisciplinarité ou pluridisciplinarité ?

La monodisciplinarité est souvent un facteur d'exclusion et les équipements doivent pouvoir intégrer plusieurs sports, même si cette cohabitation est parfois difficile à organiser. Un débat de cet ordre existe pour le stade couvert d'athlétisme autour duquel un anneau de vitesse destiné au Roller-Skating est demandé.

Cette pluridisciplinarité suscite une réflexion sur la nécessité d'un équipement voué à la "pluri-fonctionnalité", c'est-à-dire associant sport et spectacles de toutes natures, à l'instar de Bercy à Paris.

La dimension métropolitaine de Nantes-St Nazaire justifie-t-elle la réalisation d'une infrastructure de cette dimension ? C'est une réflexion qui dépasse le cadre strictement sportif mais qui mérite d'être engagée...

La prise en compte des équipements existants  
Certains équipements remplissent déjà une fonction Communautaire, c'est le cas du vélodrome de Couëron, du Palais des Sports de Beaulieu... Il y a un inventaire à proposer à la Communauté Urbaine pour la prise en charge des aménagements nécessaires de ces infrastructures sportives. Par ailleurs, certaines installations de dimension plus modeste mais qui desservent plusieurs quartiers, éventuellement sur plusieurs communes, doivent aussi être intégrées dans cet inventaire.

Pour présenter des propositions cohérentes à la future Communauté Urbaine, il faut pouvoir dégager un sens communautaire aux projets.

### La pratique sportive

L'évolution de cette pratique

L'Agglomération Nantaise est reconnue comme une ville sportive et une partie de sa notoriété tient à l'image liée au football bien sûr, mais aussi à d'autres sports : la voile, l'aviron et les sports nautiques en général, la gymnastique, le judo...

Cette pratique importante connaît cependant des évolutions fortes qui sont liées notamment à l'essor du sport-loisir, du sport-santé, du sport-mode, du sport-esthétique du corps...

Ce changement des comportements oblige les clubs à adapter leur offre et à modifier leur approche du sport "classique".

Les OMS doivent constituer un des lieux de prise en compte de cette dialectique "loisir-compétition" et le Conseil de Développement peut constituer l'espace dans lequel une réflexion peut s'engager à ce sujet. Le Conseil peut être un lieu d'accueil pour l'expression sur ce thème de divers experts : dirigeants, acteurs privés, sociologues...

Lieux de sports et lieux de vie

Le développement des fédérations dites "affinitaires", de la pratique féminine, retraitée... est de plus en plus marqué. On pratique souvent plusieurs sports dans une même famille mais en recherchant un site unique. Cette évolution qui rejoint le modèle scandinave tend à mêler lieux de pratique sportive et lieux de vie.

Il y a bien une dynamique de rencontre à développer sur les lieux de sport, tant pour les diri-

geants que pour les pratiquants. Cette dynamique peut d'ailleurs se développer dans le nouveau cadre intercommunal qui se met en place. C'est le concept "d'intercommunalité de ren-contre" qui peut se construire...

Sport de haut niveau et pratique de masse  
Si les attentes vis-à-vis de la nouvelle Communauté Urbaine sont fortes, elles s'accompagnent aussi d'une certaine vigilance pour que le sport de haut niveau ne devienne pas, à terme, le principal bénéficiaire d'un éventuel soutien financier de la structure intercommunale.

### Le sport et le lien social

Au-delà de ces premières approches en termes de besoins d'équipements et d'évolution des pratiques sportives, l'objectif du Conseil de Dévelop-

pement est de fournir aux élus un certain nombre d'éclairages sur les enjeux du sport comme facteur de lien social.

Il y a une masse énorme d'enfants et d'adultes, pratiquants ou dirigeants, concernée par la pratique sportive. C'est une source non seulement d'échanges mais également de régulation sociale. L'expérience des OMS dans ce domaine est intéressante et peut servir de base à la mise en chantier d'un "projet sportif communautaire". Ce projet ne doit pas aboutir à un document théorique mais constituer une base de références à partir de laquelle on peut apprécier le dessin des quartiers, certaines actions ciblées en faveur de la jeunesse, la répartition des équipements...

EXPERTS ENTENDUS : Les Présidents des OMS des communes de la Communauté Urbaine.

## Questionnements

### Quels grands équipements sportifs pour l'Agglomération ?

C'est l'enjeu du positionnement de Nantes pour les grandes compétitions de niveau national et international ; c'est aussi l'enjeu de l'accès du plus grand nombre à des installations de haute qualité.

### Quel outil d'inventaire et d'observation de l'activité sportive ?

La culture intercommunale dans ce domaine est faible et a besoin d'être confortée. Elle pourrait l'être dans le cadre de la démarche d'Atlas Social initiée par le Conseil de Développement.

### Quelle prise en compte du fait sportif dans les actions conduites au titre de la Politique de la Ville ?

C'est l'enjeu de la cohésion sociale dans une Agglomération en plein développement et dans laquelle la jeunesse occupe une place importante.

### Quel projet sportif pour la Communauté Urbaine ?

Au-delà de la construction de grands équipements d'intérêt communautaire, l'Agglomération doit devenir "l'espace de référence" pour définir et orienter la place du sport dans la vie économique et sociale. Dans ce cadre, l'expérience et le savoir-faire des OMS sont des atouts précieux et le Conseil de Développement se propose d'être un "facilitateur" pour la réflexion.

## ATLAS SOCIAL

### Quelques éléments pour un projet novateur

Le Conseil de Développement a souligné la nécessité de faire appel à diverses sources pour alimenter un instrument de mesure de l'évolution sociale. Cet outil, auquel le Conseil donne le nom "d'Atlas Social", doit permettre à l'Agglomération de mieux évaluer ses politiques et d'anticiper ses stratégies.

L'objet d'un tel instrument est de mettre en lumière une batterie d'indicateurs sociaux et de définir une méthodologie pour dessiner une série de portraits nouveaux de l'Agglomération à grande échelle, c'est-à-dire au niveau le plus fin possible.

Les questionnements de la Société Civile sont nombreux et le traitement des pathologies sociales modernes revêt un caractère prioritaire. Les expressions "recoudre", "retisser" le lien social ne peuvent plus être de simples éléments de discours et il y a urgence à concilier toujours plus efficacité économique et cohésion sociale.

La société à deux vitesses doit être combattue par tous les moyens. Les schémas évoluent vite et l'exemple du chômage, analysé comme un phénomène durable il y a dix ans alors que le plein emploi redevient d'actualité, en constitue l'illustration.

Pour répondre, au moins en partie, à ces interrogations, l'Atlas Social n'a pas vocation à être un outil "fini" mais plutôt un instrument en construction permanente. L'objectif n'est pas d'aboutir à une somme définitive mais tout au contraire de remettre en cause sans arrêt les données disponibles et leur interprétation. Au-delà de la mesure à un instant T, il s'agit d'apprécier des évolutions et des dynamiques.

Pour la mise en chantier d'un tel projet, le Conseil souhaite assurer un pilotage stratégique en mettant en synergie les ressources existantes :

- l'AURAN : pour son savoir-faire, ses ressources, sa capacité à mettre les partenaires en réseau, la qualité de production des supports, sa "culture" intercommunale.
- l'Université : pour l'approche scientifique, la mobilisation de ses chercheurs, la complémentarité de ses compétences. C'est la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin qui sera le partenaire du Conseil dans ce projet.
- l'INSEE : pour ses ressources, ses outils d'analyse.

Le Conseil souhaite aborder plusieurs grands thèmes à travers une double approche :

- une approche synthétique : traitement de données, cartographie, statistiques...
- une approche analytique : enjeux des indicateurs retenus, analyses de phénomènes sociaux...

Ces questionnements de la société civile concernent dans un premier temps :

#### Les disparités du Corps Social

Une analyse territoriale est indispensable pour évaluer les phénomènes sociaux : évolution des quartiers, concentration de la pauvreté ou de la richesse, analyse par communes, quartiers... Cette analyse doit permettre de voir dans quelle mesure il y a convergence socio-territoriale ou phénomènes de "polarisation" cristallisés sur certains espaces.

### Le lien inter-génération

Il s'agit de faire le lien entre deux sujets d'étude :

- les problèmes des jeunes dans des dimensions diverses comme la relation familiale, la scolarité, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, la santé...,
- le vieillissement de la population avec ses conséquences sociales en termes d'équipements, de services, d'habitat... et aussi avec ses effets positifs (enrichissement de la vie sociale, vivier de compétences...).

### La dynamique économique et la structuration sociale

Il s'agit d'examiner et d'analyser les incidences des mutations économiques (déindustrialisation et nouvelles formes de réindustrialisation, développement des services...) sur les formes de travail et les modes de vie des habitants. Dans le cadre de la compétition que se livrent les Villes, des comparaisons avec d'autres agglomérations seraient utiles.

### Les mobilités

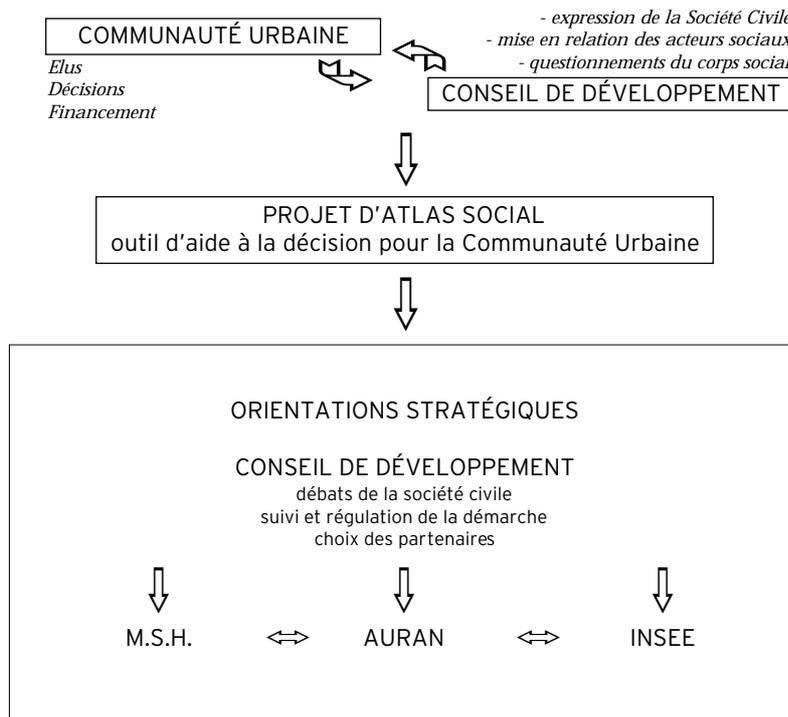
Les mobilités sous toutes les formes alimentent et accompagnent le développement de l'Agglomération Nantaise. La structuration de la Ville et de son environnement péri-urbain et rural dépend des mobilités locales et régionales qui l'affectent. Certaines sont liées à la diversification et la mutation des emplois, d'autres à l'évolution de l'Habitat, à l'accès aux services..

### Le lien social et la vie associative

La vie associative a évolué. Une certaine forme de participation collective (militantisme, vote...) peut paraître en crise et pourtant le développement des associations reste important. Il faut à la fois :

- essayer de mieux appréhender l'évolution de la coopération volontaire dans le cadre des associations traditionnelles,
- tenter d'analyser les nouvelles formes de regroupement collectif des habitants,
- mieux comprendre les nouveaux modes de fonctionnement associatif en réseaux et leur influence sur la vie des quartiers.

### "Le schéma du Projet"





## Conseil de Développement

### Adresse postale :

M. le Président

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Tour Bretagne

44047 NANTES Cedex 1

### Secrétariat du Conseil :

Communauté Urbaine de Nantes - AURAN

Tél. 02 40 99 49 36 - Fax 02 40 99 48 56

E-mail : [conseildeveloppement.nantes@vnumail.com](mailto:conseildeveloppement.nantes@vnumail.com)

[www.nantes-metropole.com](http://www.nantes-metropole.com)